

**Conseil scolaire public du  
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,  
Rapport de l'auditeur indépendant et  
états financiers consolidés**

**31 août 2015**



## Au public, c'est comme ça!

### Rapport de la direction

#### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés


Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière, la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1, sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tous temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Les membres du conseil se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow, Sudbury - Nipissing s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation  
\_\_\_\_\_  
Surintendante adjointe des affaires

Le 24 novembre 2015

#### Siège social :

C.P. 3600, B20, promenade Lakeshore, North Bay ON P1B 9T5  
Tél. : 705.472.3443 Sans frais : 1.888.591.5656 Téléc. : 705.472.5757

#### Bureau régional :

111, avenue Wilson, Timmins ON P4N 2S8  
Tél. : 705.264.1119 Sans frais : 1.877.464.1119 Téléc. : 705.264.4037



Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario  
*L'enfant au cœur de nos décisions!*

cspne.ca  

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2015, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 août 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Rapport de l'auditeur indépendant** (suite)

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de collectes de fonds organisées tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes de fonds des écoles et autres revenus, aux excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 août 2015 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

### **Référentiel comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué pour préparer ces états financiers consolidés et les différences entre le référentiel comptable et les normes comptables du secteur public canadien.

*Collins Arrow, Sudbury-Nipissing S.R.L.*

North Bay, Ontario  
Le 24 novembre 2015

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

## **Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**

### **États financiers consolidés 31 août 2015**

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-26

1

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**  
**31 août 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Actif financier</b>		
Liquidités	5 153 098 \$	3 107 712 \$
Comptes débiteurs (note 3)	2 657 100	2 693 236
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	27 331 977	29 044 491
Actif destiné à la vente (note 5)	<u>542 308</u>	<u>467 710</u>
<b>Total de l'actif financier</b>	<b><u>35 684 483</u></b>	<b><u>35 313 149</u></b>
<b>Passif financier</b>		
Comptes créditeurs et frais courus (note 6)	3 613 951	4 215 570
Dettes nettes à long terme (note 7)	24 988 227	25 837 704
Revenus reportés (note 8)	2 985 010	2 675 361
Apports en immobilisations reportés (note 9)	68 705 946	66 235 783
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	<u>193 640</u>	<u>297 525</u>
<b>Total du passif financier</b>	<b><u>100 486 774</u></b>	<b><u>99 261 943</u></b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(64 802 291)</b>	<b>(63 948 794)</b>
<b>Actif non financier</b>		
Frais payés d'avance	70 607	81 667
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>73 693 583</u>	<u>71 424 546</u>
<b>Excédent accumulé (note 12)</b>	<b><u>8 961 899</u> \$</b>	<b><u>7 557 419</u> \$</b>
<b>Engagements (note 13)</b>		
<b>Éventualités (note 14)</b>		
<b>Endettement bancaire (note 16)</b>		

Au nom du Conseil :

  
 \_\_\_\_\_ Président

  
 \_\_\_\_\_ Directeur de l'éducation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé**  
**Pour l'exercice terminé le 31 août 2015**

	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b><u>Budget</u></b>	<b><u>Résultats</u></b>	<b><u>Résultats</u></b>
	(non audité)		
<b>Revenus</b>			
Impôt local	2 719 802 \$	2 798 081 \$	2 718 419 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	39 945 733	38 311 888	34 868 419
Subventions provinciales - autres	871 013	1 393 617	2 969 233
Subventions fédérales et droits de scolarité	16 600	-	-
Amortissement des apports en capital reportés	2 581 241	2 482 629	2 326 870
Autres droits de scolarité et revenus	430 005	2 091 007	1 123 318
Autres revenus - conseils scolaires	-	-	61 000
Revenus de placements	-	64 963	42 389
Collecte de fonds des écoles et autres revenus	<u>950 000</u>	<u>773 283</u>	<u>700 183</u>
Total des revenus	<u>47 514 394</u>	<u>47 915 468</u>	<u>44 809 831</u>
<b>Dépenses</b>			
Enseignement	33 784 001	32 600 343	30 798 198
Administration	2 234 492	2 695 471	2 141 874
Transport	1 783 895	1 809 104	1 888 722
Installations destinées aux élèves	8 423 956	8 139 341	7 412 013
Autres	338 050	593 423	390 994
Activités financées par les écoles	<u>950 000</u>	<u>673 306</u>	<u>711 760</u>
Total des dépenses (note 15)	<u>47 514 394</u>	<u>46 510 988</u>	<u>43 343 561</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	-	1 404 480	1 466 270
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<u>7 557 419</u>	<u>7 557 419</u>	<u>6 091 149</u>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<u>7 557 419 \$</u>	<u>8 961 899 \$</u>	<u>7 557 419 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice terminé le 31 août 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 404 480 \$	1 466 270 \$
<b>Flux de trésorerie provenant de</b>		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 922 650	2 485 155
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(2 482 629)	(2 326 870)
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	117 896	-
Diminution des comptes débiteurs	36 136	1 107 235
Actif destiné à la vente	(282 438)	(467 710)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	(601 619)	806 945
Augmentation (diminution) des revenus reportés	309 649	(520 106)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(103 885)	(16 039)
Diminution des frais payés d'avance	<u>11 060</u>	<u>7 753</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>1 331 300</u>	<u>2 542 633</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 740 887)	(10 826 113)
Produits de vente d'immobilisations corporelles	<u>350 000</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(5 390 887)</u>	<u>(10 826 113)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Avances sur dettes nettes à long terme	-	1 236 947
Remboursement de dettes nettes à long terme et contribution au fonds d'amortissement	(849 477)	(6 072 109)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	1 712 514	5 064 757
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	<u>5 241 936</u>	<u>9 711 252</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>6 104 973</u>	<u>9 940 847</u>
<b>Augmentation des liquidités</b>	<b>2 045 386</b>	<b>1 657 367</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<u><b>3 107 712</b></u>	<u><b>1 450 345</b></u>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<u><b>5 153 098</b></u> \$	<u><b>3 107 712</b></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



## Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

	<u>2015</u> <b>Budget</b>	<u>2015</u> <b>Actual</b>	<u>2014</u> <b>Actual</b>
	(non audité)		
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<u>-</u>	<b>\$ 1 404 480</b>	<u>\$ 1 466 270</u>
<b>Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 114 666)	(5 740 887)	(10 826 113)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 749 176	2 922 650	2 485 155
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	-	6 892	-
Actif destiné à la vente	<u>-</u>	<u>542 308</u>	<u>467 710</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(4 365 490)</u>	<u>(2 269 037)</u>	<u>(7 873 248)</u>
<b>Actif non financier - autre</b>			
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>11 060</u>	<u>7 753</u>
<b>Augmentation de la dette nette</b>	(4 365 490)	(853 497)	(6 399 225)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<u>(63 948 794)</u>	<u>(63 948 794)</u>	<u>(57 549 569)</u>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<u>(68 314 284)</u>	<b>\$ (64 802 291)</b>	<u>\$ (63 948 794)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

#### (a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de immobilisations reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en immobilisations reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(a) Référentiel comptable (suite)**

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

**(b) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound  
Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(c) Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relèvent pas de son autorité. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

**(d) Méthode de comptabilité**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

**(e) Liquidités**

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

**(f) Actif non financier**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations. La variation des actifs non financiers au cours de l'année avec l'excédent des revenus sur les dépenses forme les composantes de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette.

**(i) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(f) Actif non financier (suite)**

**(i) Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

**(ii) Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

# Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère aux fins d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

#### (h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

#### (i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives aux taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, tel que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

# Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

#### (j) Apports en immobilisations reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en immobilisations reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

#### (k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations corporelles qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en immobilisations reportés. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(l) Revenus de placement**

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

**(m) Montants budgétés**

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

**(n) Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des durées de vie utiles des immobilisations corporelles, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.



# Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 2. Modifications comptables futures

Les normes et les modifications comptables suivantes ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 août 2015 et n'ont pas été appliqués dans la préparation des états financiers consolidés. Le conseil évalue présentement l'incidence de ces modifications comptables sur ses états financiers consolidés futurs.

Chapitre SP 3450 instruments financiers, établis les normes de comptabilisation, d'évaluation, et d'information à fournir pour les instruments financiers dérivés et non dérivés pour les organisations du secteur public. Cette norme exige que tous les instruments dérivés et les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif soient évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers non dérivés seront évalués au coût ou au coût après amortissement. L'organisation peut comptabiliser ses actifs et ses passifs financiers selon la méthode de la juste valeur s'il gère et évalue ses actifs sur cette base. Les gains et les pertes latents sont représentés dans le nouvel état des gains et perte de réévaluation. Les nouvelles exigences précisent la décomptabilisation d'un passif financier. L'information à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant de la détention de ses instruments financiers est aussi requise. La date d'application de SP 3450 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2016. Une application anticipée est permise.

Chapitre SP 1200 présentation des états financiers a été publié en juin 2011. Cette norme requiert les organisations de présenter les gains et les pertes de réévaluation dans un nouvel état financier distinct de l'état des résultats. Ce nouvel état financier inclut les gains et les pertes qui viennent de la réévaluation des instruments financiers et les éléments libellés en devise et pour tout autre élément du résultat qui survient, lorsque l'organisation inclut les résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux dans ses états financiers. La date d'application de SP 3450 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2016, et s'applique à l'exercice en cours duquel les chapitres SP 2601, conversion des devises, et SP 3450, instruments financiers, sont appliqués pour la première fois.

Chapitre SP 2601 conversion des devises a été publiée en juin 2011 et remplace le chapitre SP 2600. Cette norme a été révisée pour assurer la concordance avec la norme sur les instruments financiers. La présente norme impose les éléments non monétaires libellés en devise et classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur et doit être ajustée de manière à refléter le taux de change en vigueur à la date de l'état financier. Les gains et les pertes de change latents sont représentés dans le nouvel état des gains et perte de réévaluation. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2016. Une application anticipée est permise.

## Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 3. Comptes débiteurs

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Municipalités	346 773 \$	503 258 \$
Conseils scolaires	15 128	32 659
Gouvernement de l'Ontario	390 409	100 525
Gouvernement du Canada	1 292 480	1 722 233
Autres	<u>612 310</u>	<u>334 561</u>
	<u>2 657 100</u> \$	<u>2 693 236</u> \$

### 4. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existantes. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2015, le conseil a un compte débiteur envers la province de 27 331 977 \$ (2014 - 29 044 491 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

### 5. Actif destiné à la vente

Au 31 août 2015, 542 308 \$ représentait un bâtiment et terrain destiné à la vente. Le bâtiment et le terrain sont à vendre.

## Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 6. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Conseils scolaires	605 197 \$	1 485 898 \$
Gouvernement de l'Ontario	-	67 800
Comptes créditeurs	2 632 298	2 272 275
Frais courus	<u>376 456</u>	<u>389 597</u>
	<u><b>3 613 951</b></u> \$	<u><b>4 215 570</b></u> \$

### 7. Dettes nettes à long terme

Les dettes nettes à long terme sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations corporelles comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Débeture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	5 578 099 \$	5 844 454 \$
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	7 311 478	7 516 391
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	815 286	838 136
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,95 %	5 362 346	5 547 762
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	300 884	312 897

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**7. Dettes nettes à long terme (suite)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	<b>4 413 058</b>	4 541 117
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 36 551 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	<b>1 115 665</b>	1 143 274
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 2 995 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	<u><b>91 411</b></u>	<u>93 673</u>
	<u><b>24 988 227</b></u> \$	<u><b>25 837 704</b></u> \$

Les paiements de capital et d'intérêts concernant les dettes nettes sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations corporelles de 24 988 227 \$ en cours au 31 août 2015 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2015-2016	893 315 \$	1 237 474 \$	2 130 789 \$
2016-2017	939 451	1 191 338	2 130 789
2017-2018	988 008	1 142 781	2 130 789
2018-2019	1 039 115	1 091 674	2 130 789
2019-2020	1 092 907	1 037 882	2 130 789
Par la suite	<u>20 035 431</u>	<u>7 622 091</u>	<u>27 657 522</u>
Dettes nettes à long terme	<u>24 988 227</u> \$	<u>13 323 240</u> \$	<u>38 311 467</u> \$

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**8. Revenus reportés**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2015, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2014</u>	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u>	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u>	<u>Transferts aux apports en immobilisations reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2015</u>
Amélioration de la condition des écoles	228 194 \$	1 124 403 \$	-	(379 067) \$	973 530 \$
Réaménagement d'espaces scolaires pour la garde d'enfants	383 087	4 900	-	(353 025)	34 962
Efficacité énergétique dans les écoles	85 081	-	-	-	85 081
Réfections des écoles	-	689 988	(177 947)	(318 239)	193 802
Garderies	854 678	-	-	(166 510)	688 168
Actifs destinés à la vente	467 710	282 438	(122 720)	-	627 428
Autres	656 611	9 962 439	(9 683 512)	(553 499)	382 039
<b>Total des revenus reportés</b>	<u><u>2 675 361 \$</u></u>	<u><u>12 064 168 \$</u></u>	<u><u>(9 984 179) \$</u></u>	<u><u>(1 770 340) \$</u></u>	<u><u>2 985 010 \$</u></u>

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**9. Apports en immobilisations reportés**

Les apports en immobilisations reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde au début de l'exercice	66 235 783 \$	59 319 111 \$
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	3 182 452	6 095 924
Transferts des revenus reportés	<u>2 059 484</u>	<u>3 615 328</u>
	71 477 719	69 030 363
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	(2 482 629)	(2 326 870)
Transferts aux revenus reportés	<u>(289 144)</u>	<u>(467 710)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>68 705 946</u> \$	<u>66 235 783</u> \$

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés**

	2015		2014	
	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	
	<u>Prestations de retraite</u>	<u>des employés</u>	<u>des employés</u>	<u>des employés</u>
<b>Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b><u>166 129</u></b> \$	<b><u>27 511</u></b> \$	<b><u>193 640</u></b> \$	<b><u>297 525</u></b> \$
<b>Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés</b>				
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 10 049	\$ 10 049	\$ 9 853
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>44</u>
<b>Charges au titre des avantages sociaux futurs des employés <sup>1</sup></b>	<b><u>-</u></b> \$	<b><u>10 049</u></b> \$	<b><u>10 049</u></b> \$	<b><u>9 897</u></b> \$

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

**Changements apportés au régime**

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être seulement reportés à l'année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)**

**Prestations de retraite**

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015, le conseil a cotisé 574 324 \$ (2014 - 548 195 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Le 1 janvier 2015, le maximum des gains admissibles a augmenté de 52 500 \$ en 2014 à 53 600 \$. Les contributions sont calculées à un taux de 9,0 % (2014 - 9,0 %) du montant jusqu'au maximum des gains admissibles et à un taux de 14,6 % (2014 - 14,6 %) du montant dépassant le maximum des gains admissibles.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.



**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)**

**Autres avantages sociaux futurs des employés**

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2015 étaient de 211 267 \$ (2014 - 223 075 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

- (ii) Supplément aux prestations de congé de maladie

À la suite des nouveaux changements apportés en 2012-2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 12 165 \$ (2014 – 9 849 \$).

# Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

## 11. Immobilisations corporelles

	Coûts				Amortissement cumulé					Valeur comptable nette		
	Solde au 31 août 2014	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Transfert aux actifs destinés à la vente	Solde au 31 août 2015	Solde au 31 août 2014	Amortissement	Dispositions	Transfert aux actifs destinés à la vente	Solde au 31 août 2015	31 août 2015	31 août 2014
Terrain	2 087 797 \$	12 486 \$	(184) \$	(259 870) \$	1 840 229 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 840 229 \$	2 087 797 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	310 205	296 085	(2 963)	-	603 327	71 825	27 423	(347)	-	98 901	504 426	238 380
Bâtiments	81 258 521	718 107	-	(1 157 575)	80 819 053	16 112 243	2 345 256	-	(875 137)	17 582 362	63 236 691	65 146 278
Structures mobiles	3 061 162	-	(64 700)	-	2 996 462	880 307	152 037	(60 608)	-	971 736	2 024 726	2 180 855
Amélioration locative	214 673	112 232	-	-	326 905	48 227	23 343	-	-	71 570	255 335	166 446
Équipements et mobilier	620 318	-	(48 322)	-	571 996	425 617	51 442	(48 322)	-	428 737	143 259	194 701
Premier achat d'équipements	310 309	-	-	-	310 309	60 783	30 939	-	-	91 722	218 587	249 526
Matériel informatique	1 855 361	405 857	-	-	2 261 218	1 099 861	267 544	-	-	1 367 405	893 813	755 500
Logiciels	161 389	44 171	-	-	205 560	101 966	24 666	-	-	126 632	78 928	59 423
Construction en cours (note a)	<u>345 640</u>	<u>4 151 949</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 497 589</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 497 589</u>	<u>345 640</u>
Total	<u>90 225 375</u> \$	<u>5 740 887</u> \$	<u>(116 169)</u> \$	<u>(1 417 445)</u> \$	<u>94 432 648</u> \$	<u>18 800 829</u> \$	<u>2 922 650</u> \$	<u>(109 277)</u> \$	<u>(875 137)</u> \$	<u>20 739 065</u> \$	<u>73 693 583</u> \$	<u>71 424 546</u> \$

### a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 4 151 949 \$ (2014 - 345 640 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

## Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2015

### 12. Excédent accumulé

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Aux fins de conformité</b>		
Excédent de fonctionnement accumulé	5 097 115 \$	4 241 950 \$
<b>Aux fins de conformité - Affectation interne</b>		
Projet d'immobilisations engagées	<u>1 932 055</u>	<u>1 534 740</u>
<b>Total disponible aux fins de conformité</b>	<u>7 029 170</u>	<u>5 776 690</u>
<b>Non disponible aux fins de conformité</b>		
Avantages sociaux futurs	(227 588)	(254 168)
Intérêts courus	(376 456)	(389 597)
Fonds générés par les écoles	366 280	266 303
Investissements dans des immobilisations corporelles - terrain	<u>2 170 493</u>	<u>2 158 191</u>
<b>Total non disponible aux fins de conformité</b>	<u>1 932 729</u>	<u>1 780 729</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>8 961 899</u> \$	<u>7 557 419</u> \$

### 13. Engagements

#### Obligations contractuelles

Le conseil s'est engagé à deux contrats (2014 - un contrat) pour un total de 6 987 990 \$ (2014 - 3 726 740 \$ ) relié à des projets de construction. Au 31 août 2015, 3 500 261 \$ (2014 - 3 726 740 \$) en travaux n'ont pas encore été effectués.

Le conseil s'est engagé à sept contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classes ayant une date d'échéance entre août 2016 et août 2020. Les versements annuels des contrats pour les cinq prochaines années se répartissent comme suit :

2015-2016	227 992 \$
2016-2017	273 999
2017-2018	145 064
2018-2019	97 097
2019-2020	<u>25 000</u>
	<u>769 152</u> \$

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**14. Éventualités**

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

**15. Dépenses par articles**

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par article :

	<b>2015</b> <b>Budget</b> <small>(non audité)</small>	<b>2015</b> <b>Résultats</b>	<b>2014</b> <b>Résultats</b>
Salaires et traitements	<b>28 109 198 \$</b>	<b>27 380 693 \$</b>	25 698 942 \$
Avantages sociaux	<b>4 836 811</b>	<b>4 888 843</b>	4 545 717
Perfectionnement du personnel	<b>409 647</b>	<b>369 543</b>	362 761
Fournitures et services	<b>3 843 130</b>	<b>4 044 826</b>	3 392 333
Intérêts	<b>1 281 311</b>	<b>1 284 293</b>	1 347 052
Dépenses de location	<b>304 020</b>	<b>265 684</b>	268 220
Frais et location de services	<b>4 589 498</b>	<b>4 157 293</b>	4 132 762
Autres	<b>441 603</b>	<b>399 255</b>	398 859
Activités financées par les écoles	<b>950 000</b>	<b>673 306</b>	711 760
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 749 176</b>	<b>2 922 650</b>	2 485 155
Pertes sur vente d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	<b>124 602</b>	<b>-</b>
	<b><u>47 514 394 \$</u></b>	<b><u>46 510 988 \$</u></b>	<b><u>43 343 561 \$</u></b>

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**16. Endettement bancaire**

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2014 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel de la banque, non garanti et payable à vue. En date du 31 août 2015 le montant avancé de la marge de crédit était de - \$ (2014 - - \$).

**17. Frais de dette**

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Paielements de capital sur les dettes nettes à long terme, y compris les versements au fonds d'amortissement	849 477 \$	6 072 109 \$
Paielements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 284 293</u>	<u>1 347 052</u>
	<u>2 133 770 \$</u>	<u>7 419 161 \$</u>

Les paielements de la dette nette et des versements au fonds d'amortissement d'un montant total de 849 477 \$ (2014 - 6 072 109 \$) incluent le remboursement du fond d'amortissement de - \$ (2014 - incluent des versements au fonds d'amortissement de 819 323 \$), des paielements de capital sur la dette à long terme de 849 477 \$ (2014 - 5 249 875 \$) et d'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de - \$ (2014 - 2 911 \$).

**18. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)**

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

## **Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

#### **31 août 2015**

#### **19. Immobilisations non financées en permanence**

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

#### **20. Programme d'aide à la famille avec le ministère de l'Éducation**

Le conseil fournit des services de programme d'aide à la famille en vertu d'une entente avec le ministère de l'Éducation. Les dépenses totales engagées dans le cadre du programme d'aide à la famille pour la période du 31 août 2014 au 31 août 2015 s'élèvent à 15 200 \$ (2014 - - \$). La somme des revenus du programme pour cette même période s'élève à 15 200 \$ (2014 - - \$).

#### **21. Partenariat dans le consortium de Service de transport scolaire Nipissing-Parry Sound**

##### **Consortium de transport**

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution des Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

**Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2015**

**21. Partenariat dans le consortium de transport**  
**- Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound (suite)**

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>
<b>Situation financière :</b>				
Actif financier	1 397 724 \$	131 155 \$	319 988 \$	36 567 \$
Passif financier	(1 479 635)	(135 717)	(399 870)	(41 224)
Actif non financier	<u>81 911</u>	<u>4 562</u>	<u>79 882</u>	<u>4 657</u>
Excédent accumulé	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
<b>Opérations :</b>				
Revenus	17 636 386 \$	859 072 \$	18 221 600 \$	816 219 \$
Dépenses	<u>(17 636 386)</u>	<u>(859 072)</u>	<u>(18 221 600)</u>	<u>(816 219)</u>
Résultat net excédentaire de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

**22. Chiffres comparatifs**

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.